|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.15/250/Rev.1 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  13 juillet 2020  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses**

**108e session**

Genève, 9-13 novembre 2020

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l’ordre du jour**

Ordre du jour provisoire révisé de la 108e session[[1]](#footnote-2)\*, [[2]](#footnote-3)\*\*, [[3]](#footnote-4)\*\*\*

Qui s’ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le 9 novembre 2020, à 10 heures

I. Report de la session

En raison de la pandémie de maladie à coronavirus et des mesures que la Commission économique pour l’Europe et les Parties contractantes à l’ADR ont mises en place pour protéger la santé publique, notamment la restriction des déplacements, il a été décidé de reporter la 108e session du Groupe de travail. Cette session, initialement prévue du 11 au 15 mai, se tiendra du 9 au 13 novembre 2020 en lieu et place de la 109e session.

Les documents de séance ECE/TRANS/WP.15/2020/1 à 11 sont maintenus à l’ordre du jour.

II. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l’ordre du jour.

2. Quatre-vingt-deuxième session du Comité des transports intérieurs.

3. État de l’Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et questions connexes.

4. Travaux de la Réunion commune RID/ADR/ADN.

5. Propositions d’amendements aux annexes A et B de l’ADR :

a) Construction et agrément des véhicules ;

b) Propositions diverses.

6. Interprétation de l’ADR.

7. Programme de travail.

8. Questions diverses.

9. Élection du Bureau pour 2021.

10. Adoption du rapport.

1. \* Les notes explicatives seront distribuées sous la cote ECE/TRANS/WP.15/250/Add.1/Rev.1. [↑](#footnote-ref-2)
2. \*\* Pour des raisons d’économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (<http://www.unece.org/trans/main/dgdb/wp15/wp15age.html>). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique ([christine.barrio-champeau@un.org](mailto:christine.barrio-champeau@un.org)). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l’ONUG (bureau C.337 au 3e étage du Palais des Nations). [↑](#footnote-ref-3)
3. \*\*\* Les représentants sont priés de remplir en ligne le nouveau formulaire d’inscription disponible sur le site Web de la CEE, à l’adresse suivante : <https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=9gr5V8>.

   À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité́ et de la sûreté́, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 71992). Un plan du Palais des Nations et d’autres renseignements utiles sont disponibles à l’adresse <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegues.html>. [↑](#footnote-ref-4)